

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 6 décembre 2016.

RÉSOLUTION

2016-011

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2016-007

CONSIDÉRANT QUE le 2 décembre 2016, la Commission municipale du Québec a adopté la résolution 2016-007 relative à l'administration provisoire de la Ville de Percé;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans cette résolution;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission modifie la résolution 2016-007 pour qu'elle se lise comme suit :

RÉSOLUTION

2016-007

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT
COMME REPRÉSENTANT AU CONSEIL DES MAIRES DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU ROCHER-PERCÉ**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE le 25 novembre 2016, la Commission, par sa résolution numéro 2016-003, a procédé à la nomination de M. Magella Warren à titre de maire suppléant pour la Ville de Percé;

CONSIDÉRANT QU'à ce titre, et en vertu de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, il y a aussi lieu de le désigner comme représentant de la Ville de Percé au conseil des maires de la municipalité régionale de comté du Rocher-Percé.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission nomme M. Magella Warren comme représentant de la Ville de Percé au conseil des maires de la municipalité régionale de comté du Rocher-Percé.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire